Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260223-202602015-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10
Date de la convocation		
13/02/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
13/02/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 13 février 2026.

Présents : Anne-Marie MORLIER, Gilbert GEORGEAULT, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Isabelle LUCAS, Jérôme LE MEITOUR, Elodie RIGAUD/ALLAIN et Florian LE BOUCHER.

Absent excusé ayant donné procuration : Mr Gwendal LE GUENNEC a donné pouvoir à Mr Matthias de MAUROY.

Excusé : Aurélien LORIER

Absent non excusé : Michel MELOT

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

2026-02-015 Validation du rapport auprès de la Chambre Régionale des Comptes

Madame le Maire expose :

Suite au rapport établi par la CRC, il était demandé à la municipalité d'émettre un nouveau rapport en réponse aux observations et recommandations demandées.

Ce rapport a été établi et vous trouverez ci-dessous les grande lignes de celui-ci :

Recommandation n°1 – Annexes budgétaires :
La mise à jour des annexes a été effectuée. Nous veillons à ce que ce travail soit désormais réalisé de manière rigoureuse par notre Secrétaire Générale des Services.

Recommandation n°2 – Comptabilité d'engagement *:*
La comptabilité d'engagement a été mise en place pour les dépenses.

Par ailleurs, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants concernant l'évolution de la commune :

- *Suite au dernier recensement de la population, la commune de Moulins compte désormais 738 habitants (2025).*
- *Les comptes rendus des séances du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune.*
- *Concernant la situation financière, le compte administratif 2024 s'est soldé par un excédent de **110 525,90 €**, réparti comme suit : **90 000 €** affectés au budget d'investissement et **20 525,90 €** au budget de fonctionnement.*
  *Le compte administratif 2025 n'a pas encore été voté, mais l'excédent prévisionnel est estimé à **87 000 €**.*
  Ces excédents permettent de couvrir le remboursement des emprunts et de dégager une capacité

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260223-202602015-DE

d'autofinancement. La capacité de désendettement de la commune est estimée à 3,4 années au 31 ***décembre 2024****.*

- *La fiscalité communale a été impactée à hauteur de* ***6 000 €*** *en 2025 par le dispositif DILICO (écrêtement de la dette de l'État), du fait du potentiel fiscal élevé des habitants de Moulins.*
- *En 2025, nous avons réduit le montant des subventions aux associations et révisé à la hausse les tarifs applicables aux familles pour l'ALSH.*
- *Certaines missions d'entretien communal, ne sont plus externalisées.*
- *Depuis 2024, la municipalité fonctionne avec deux adjoints et le maire. La charge de travail demeure conséquente.*
- *À l'école, un poste de surveillant de cantine (7 heures par semaine) a été supprimé en janvier 2026.*
- *Nous avons poursuivi notre politique de réajustement fiscal avec une augmentation de* ***1,32%*** *des taxes foncières bâti et non bâti en plus de la revalorisation des bases. Le tarif de vente des chemins communaux a également été relevé de* ***0,23 €*** *à* ***0,70 € le m²****, et les tarifs de la cantine et de la garderie ont été réévalusé en 2024.*
- *Le dossier du lotissement demeure un point sensible : en raison du contexte économique actuel, plusieurs candidats potentiels n'ont pas concrétisé leur projet. À ce jour, deux terrains ont été vendus et les constructions correspondantes sont achevées.*

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil Municipal valident le rapport auprès de la Chambre Régionale des Comptes

La secrétaire,
Laurence MORICE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.

Le 23 février 2026
La Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins